

عن طيسلة بن مياس قال : أصبت ذنوباً لا أراها إلاّ من  
الكبائر فذكرت ذلك لعبدالله بن عمر رضي الله عنهما  
قال : ما هي ؟

قلت : كذا وكذا

قال عبدالله رضي الله عنه : ليست هذه من الكبائر هنّ تسع  
: الإِشراك بالله و قتل نسمة والفرار من الزّحف وقذف  
المحصنة وأكل الرّبا وأكل مال اليتيم وإلحاد في المسجد  
والذي يستسخر وبكاء الوالدين من العقوق

قال : أتفرق من النّار وتحبّ أن تدخل الجنّة ؟

قلت : أي والله

قال : أحبي والدك ؟

قلت : عندي أمي

قال : فوالله لو أنت لها الكلام وأطعمتها الطعام لتدخلن

الجنة ما اجتنبت الكبائر



D'après Taysala Ibn Mayas : J'ai commis des péchés et je pensais que ce ne pouvais être que des grands péchés.

J'ai donc mentionné cela à 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) qui m'a dit : Quels sont ces péchés ?

J'ai dit : Cela et cela.

'Abdallah (qu'Allah l'agréa) a dit : Ces péchés ne font pas parti des grands péchés.

Les grands péchés sont au nombre de neuf : l'association à Allah, tuer une personne, fuir lors du combat, accuser injustement une



femme chaste d'avoir commis la fornication, manger l'usure, manger l'argent de l'orphelin, le ilhad dans la mosquée (\*), la personne qui se moque et le fait de faire pleurer ses parents à cause de son mauvais comportement.

Il m'a dit : Est-ce que tu as peur du feu et tu veux rentrer dans le paradis ?

J'ai dit : Oui par Allah !

Il a dit : Est-ce que ton père est vivant ?

J'ai dit : Je n'ai que ma mère avec moi.

Il a dit : Je jure par Allah que si tu lui parles avec douceur et que tu lui offres à manger alors tu rentreras certes dans le paradis tant que tu t'écarteras des grands péchés.

---

(Rapporté par Boukhari dans Al Adab Al Moufrad n°8 et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Adab Al Moufrad n°6)

Jugement : authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Adab Al Moufrad n°6 (Cheikh Albani)